

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ENAULT, Maire.

Etaient présents :

Bernard ENAULT, Maire
Eric BURNEL, Jacky RIVIERE, adjoints au Maire,
Yvette GARDIE, Catherine JACQUART, Mireille COUE, Sandrine MARNEUX, Christophe BESNIER, Marianne MASSELIN, Eric TROTIN, Laure LANGEARD, Claire DELEU, Edouard PERLY, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie BLANCHER donne pouvoir à Madame Catherine JACQUART
Monsieur Bruno NAPOLI donne pouvoir à Monsieur Edouard PERLY
Madame Sarah HEYVANG donne pouvoir à Monsieur Jacky RIVIERE
Monsieur Michel DUTRIEZ donne pouvoir à Monsieur Eric BURNEL
Monsieur Christian CHARDON donne pouvoir à Madame MIREILLE COUE
Monsieur Vincent AUVRAY

Nombres de Conseillers :

Exercice	19
Présents	13
Votants	18

Ordre du jour

- Election d'un ou d'une secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2025
- 1. Aménagement d'un nouveau cimetière : choix du prestataire
- 2. Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 3. Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} Classe
- 4. Exonération de taxe foncière sur les nouvelles constructions
- Questions et informations diverses

Secrétaire de séance :

Madame Mireille COUÉ est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Procès-verbal du 10 juin 2025

Approuvé à l'unanimité

AMENAGEMENT D'UN NOUVEAU CIMETIERE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Arrivée de Mme DELEU à 20h05

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Burnel, adjoint au maire qui explique

La commission d'appel d'offres s'est tenue le matin même mais n'a pu attribuer le marché car des pièces administratives sont manquantes.

Le sujet est donc reporté au conseil municipal du 9 septembre 2025

37/2025 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur ENAULT donne la parole à Monsieur BURNEL qui explique qu'un agent communal est éligible à l'avancement de grade par ancienneté au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Il rappelle, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le maire propose donc de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet 35/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **CREER** un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet 35/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

38/2025 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur ENAULT donne la parole à Monsieur BURNEL qui explique qu'un agent communal est éligible à l'avancement de grade par ancienneté au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Il rappelle, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le maire propose donc de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet 35/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **CREER** un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet 35/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

39/2025 – EXONERATION DE TAXE FONCIERE SUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Suite aux contrôles de la préfecture sur la délibération prise le 10/06/2025, une erreur a été constatée sur la date de la délibération à rapporter, il est donc nécessaire de modifier la délibération comme suit,

Le maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 14/09/2021, la commune a supprimé l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation vu l'article 1383 du code des impôts

Dans la conjoncture actuelle, avec une hausse des prix de l'immobilier, Monsieur le Maire propose de rapporter cette délibération et d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation

Le maire propose au conseil de

- **RAPPORTER** la délibération du 14/09/2021
- **RAPPORTER** la délibération du 10/06/2025
- **EXONERER** de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **RAPPORTER** la délibération du 14/09/2021
- **RAPPORTER** la délibération du 10/06/2025
- **EXONERER** de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Lotissement « rue des Daims » : Monsieur le maire informe le conseil qu'une proposition d'achat pour le lot 6 a été reçue cette semaine. Il ne reste donc plus que deux lots à vendre.

2. Gens du voyage : Le groupe familial qui s'était installé sur le stade est parti dimanche 29 juin et des blocs de béton ont été déposés afin d'éviter une nouvelle installation
3. Nouvelle école : Suite à un rendez-vous avec l'architecte du projet, des économies sur le projet ont été trouvées pour environ 200 000 euros et une baisse des honoraires a été consentie. La date d'entrée prévisionnelle est toujours prévue à septembre 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 27

Le Maire,
Bernard ENAULT

La secrétaire de séance,
Mireille COUE